



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°73
Mars 2014



Edito (WPC – 8 mois)
Geoffroy MAUVAIS
Coordonateur du Papaco

L'économie et le bon sens

Les écosystèmes, ou plus simplement la planète, sont le support de la vie et procurent de nombreux bienfaits qu'on appelle désormais « des services » (dits écosystémiques). Ce sont des biens communs vitaux pour l'ensemble des espèces vivantes. Un exemple couramment utilisé est celui de la pollinisation par les insectes, qui permet la fructification des plantes et donc la récolte des fruits. Sans insectes, plus de fruits. On peut alors calculer la valeur économique de ce service rendu par nos amis à six pattes : soit par le biais du coût de remplacement du travail des insectes s'ils disparaissaient, soit encore par celui de la perte de la récolte dans le même cas de figure. Un autre exemple est la capacité des zones humides à épurer l'eau qui les traverse, à stocker du carbone, à ensemercer les rivières en poissons...autant de « bénéfiques » dont on peut calculer la valeur économique. Ces services sont le produit des fonctions assurées par la nature dès lors que l'homme leur reconnaît une valeur. Ils ont fait et font l'objet de multiples quantifications, en particulier en ce qui concerne les ressources en eau, le bois des forêts et le cycle du carbone...

Mais il est évidemment très difficile de calculer cette valeur, car difficilement quantifiable, rarement isolée, souvent subjective, toujours évolutive. Pourtant, les chiffres ne manquent pas (une première estimation pour l'ensemble de la nature avait établi la somme de 33 000 milliards de \$ par an, il y a quelques années). L'idée derrière cela est qu'il serait plus facile

d'expliquer aux « preneurs de décisions » comment prendre une bonne décision pour la nature si elle leur est présentée dans leur propre jargon (celui de l'économie). Mettre un prix sur ces bénéfices (jusqu'à considérés comme gratuits) doit permettre de les intégrer dans les schémas de planification économique nationaux, ou dans les tableaux financiers des entreprises. Bref la nature est une valeur marchande comme une autre, et bien comprise, elle devrait bénéficier d'autant d'attentions que les autres valeurs dont l'homme raffole.

Cette approche a finalement clivé le monde en trois catégories : ceux qui n'y comprennent rien ou s'en désintéressent complètement (ils sont, de loin, les plus nombreux), ceux qui la comprennent bien et l'appliquent (les économistes de l'environnement, qui ont le droit de cité), et ceux qui s'intéressent au sujet mais sont sur le banc de touche (regroupés sous l'appellation – péjorative dans ce cas - d'idéalistes).

Je fais partie de ceux-ci.

Comme beaucoup dans les années 90, j'ai pensé que ces chiffres étaient la solution. Et certainement, dans quelques cas, ils ont permis des décisions heureuses, lorsqu'une industrie éclairée a enfin modifié ses pratiques pour devenir plus responsable. A su intégrer le coût de ses errements ou de son inaction et changer sa philosophie consumériste.

Mais on nous avait dit que le temps de la conservation « old fashion » était révolu et que l'économie allait enfin tout régler. Qu'en laissant ces « vrais » professionnels aux commandes, on allait voir ce qu'on allait voir. Vingt ans plus tard, force est de constater que les courbes (de la conservation) empirent et que les bénéfiques, s'il y en a, sont allés aux compagnies et pas à la nature.

Une étude citée par le Monde Diplomatique en décembre 2013 nous contait que les « services » rendus par les chauves-souris aux USA valent 22,9 milliards de \$. C'est la valeur des insectes qu'elles consomment chaque année évitant ainsi à l'homme d'utiliser des insecticides. Quel choc pour le Président Obama s'il l'apprend ! Fera-t'il installer des nichoirs à chauves-souris dans les écoles ou sur la Maison Blanche ? Ou au contraire, prêtant négligemment l'oreille à un autre économiste plus rusé, ordonnera-t-il qu'on les extermine ? Plus d'insectes, c'est plus d'insecticides donc plus de chimie, d'emballages, de transports, de ventes, de malades, de médicaments... bref une économie florissante.

On en est arrivé là parce que le monde n'est plus régi que par l'économie (enfin, une partie du monde, celle qui se pense plus importante que tout le reste). Mais doit-on vraiment se plier à cette philosophie ? A méditer quand-même non ?

Restent les idéaux. Et les idéalistes. Pour eux, c'est plus simples. Ils considèrent juste que la nature est la mère de tout et qu'on se doit de respecter sa mère, quelles que soient les tentations adverses. Quelle peut être la valeur économique d'un crapaud vivipare (*Nimbaphrynoïdes occidentalis*) installé au sommet du Mont Nimba, en Guinée, face à l'énormité du gisement de fer sur lequel il est assis (estimé à plusieurs dizaines de milliards de \$) ? Aucune. Absolument aucune. Et pourtant, il a sa place, ici et maintenant, et ce ne sont certainement pas des billets de banque qui le remplaceront.

Il suffit de le dire. Il suffit de le comprendre. Et il suffit de faire avec.

Alors si des chiffres servent la conservation, utilisons-les, d'accord et bravo ! Mais n'oublions pas que la valeur intrinsèque de la nature les surpasse tous. Et que nos aires protégées tentent désespérément de conserver l'inchiffrable...

Le sujet principal de cette NAPA, dernier opus de notre étude sur l'impact des grands financements sur la conservation (voir les NAPA 71 et 72), porte sur quelques pistes pour améliorer leur performance et nous engage sur la voie d'un guide des bonnes pratiques pour les grands projets. Vaste programme...

A suivre donc !

Le WPC – C'est dans 8 mois !



Vers une gouvernance et une gestion modernes des AP en Afrique...
En route vers le Congrès Mondial des Parcs !

Sydney 2014

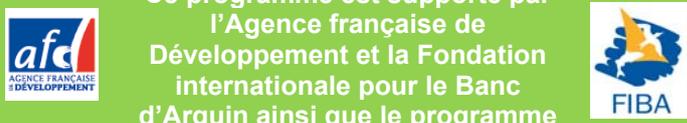
Comme annoncé dans la NAPA 72, l'UICN-PAPACO a reçu **plus de 150 propositions** de présentations pour son appel à candidatures pour le Congrès Mondial des Parcs (voir NAPA 70 et 71). **Ces propositions venaient de 33 pays d'Afrique...**

Après une sélection rigoureuse, **22 candidats** ont été retenus venant des pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Madagascar, Kenya, Namibie, Ouganda, RDC, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Zimbabwe. En préparation du Congrès, ils se réuniront deux fois au cours de l'année pour échanger, construire leur message et préparer leurs présentations.

La prochaine NAPA (n°74 en avril) présentera un résumé de chacune de leurs histoires...

A suivre...

Ce programme est supporté par l'Agence française de Développement et la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin ainsi que le programme BIOPAMA




IUCN
WORLD PARKS CONGRESS
SYDNEY 2014

*Des parcs, des hommes,
une planète :
des solutions pour nous inspirer*
12 – 19 novembre 2014

Appel à propositions

Un appel est lancé à tous les professionnels des aires protégées, le secteur privé, les travailleurs internationaux pour le développement, les groupes communautaires, les jeunes, les professionnels de la santé, les chercheurs, les ONG et autres!

Avez-vous une histoire motivante sur la façon dont les aires protégées peuvent aider votre

secteur ou votre entreprise, ou comment votre secteur aide les aires protégées ?

Si tel est le cas, vous êtes invité à faire partie du Congrès mondial des parcs de l'UICN en 2014 en contribuant par vos solutions au programme du CMP. Vous pouvez télécharger les [Directives pour propositions](#) pour en savoir plus sur le programme du Congrès et le genre de propositions que vous pouvez faire.

Les propositions pour le contenu du programme mettront en avant des idées, des études de cas ou des événements, car le Congrès mondial sur les parcs n'est pas une conférence scientifique avec un appel typique à présenter des « papiers scientifiques ». Il est organisé en huit courants, dont chacun traite un ensemble particulier de défis pour les aires protégées et les questions connexes pour la décennie à venir. Les responsables des huit (8) courants détermineront comment le contenu proposé peut être intégré dans le programme. Par exemple, votre proposition pourrait être présentée dans le cadre d'un atelier, une table ronde, un événement d'un pavillon ou un e-poster...

Notez que toutes les propositions ne seront pas forcément retenues. Les responsables du congrès sont à la recherche des propositions qui contribuent le mieux aux objectifs de chaque courant. Les propositions peuvent être faites par le portail sur le site du congrès. Vous y serez invité à indiquer le courant auquel votre proposition correspond le mieux. Vous pouvez également indiquer si votre proposition concerne l'un des thèmes transversaux. Lisez les [Directives pour propositions](#) pour plus d'informations sur les courants, les thèmes transversaux et les types de propositions que nous cherchons (voir également la NAPA n°70).

Toutes les propositions doivent être soumises via le portail avant le 15 Mars 2014.

Un comité d'évaluation examinera alors toutes les demandes présentées. Le comité d'évaluation prendra la décision finale sur les propositions qui seront prises en compte dans le programme du congrès. L'évaluation sera basée sur un ensemble varié de critères, y compris les sujets traités, l'expertise technique, la représentation régionale et sectorielle, ainsi que l'égalité, la diversité ethnique et géographique des participants. La décision de la commission d'évaluation est définitive.

Les candidats seront informés de l'acceptation de leur proposition avant **le 30 Avril 2014**.

Les candidats seront considérés comme ayant accepté l'offre de contribuer si ils s'inscrivent pour participer au Congrès et payent les frais d'inscription **avant le 30 Juin 2014**.

Toutes les demandes de renseignements concernant les propositions de contenu pour le programme du Congrès mondial sur les parcs doivent être envoyées par courriel à programme@worldparkscongress.org.

Résultats et effets des grands projets de conservation sur les aires protégées en Afrique du Centre et de l'Ouest (partie III/III : propositions d'orientations)

(direction 7 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique)

Dans le cadre d'un projet portant sur l'amélioration de la gestion des aires protégées en Afrique du Centre et de l'Ouest, sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation (Papaco) de l'UICN a confié, à Afrique Nature International, la mission d'évaluer l'intérêt et la pertinence des grands projets de conservation des aires protégées à plusieurs niveaux : de la conception à la mise en œuvre des projets, en termes de résultats produits, de durabilité des actions et des effets ainsi qu'au niveau des relais entre les différentes phases d'un programme. Les constats et conclusions de cette réflexion serviront à l'ébauche d'un guide de bonnes pratiques pour la conception et la mise en œuvre de tels projets. Dans la NAPA 71, le contexte dans lequel s'inscrit cette réflexion a été rappelé ainsi que les principales formes d'appui aux aires protégées, avant que ne soient présentés les effets positifs des grands projets de conservation. Les facteurs freinant l'atteinte des résultats attendus ont été exposés dans la NAPA 72 et le dernier volet de cette évaluation propose des axes et orientations qui pourront nourrir les futures réflexions sur l'élaboration du guide des bonnes pratiques.

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS

Les lettres NAPA 71 et 72 dressent un constat préoccupant de la situation des aires protégées en Afrique du Centre et de l'Ouest et de l'impact des grands projets les concernant. En plus du renforcement d'activités spécifiques aux aires protégées, la conservation de la biodiversité passe par une amélioration de nombreux secteurs : organisation de l'exploitation informelle des ressources naturelles, contrôle de la chasse et gestion de la filière viande de gibier, aménagement du

territoire, production de bois-énergie autour des grands centres urbains, planification des infrastructures ou modernisation du secteur agricole. Sans omettre des questions plus générales portant sur la gouvernance, l'information des citoyens ou l'indépendance de la justice.

Proposer des axes de réflexion fait courir le risque de tomber dans un catalogue de bonnes intentions. Il est toutefois difficile de s'en tenir à quelques conclusions rapides et ces propositions couvrent donc plusieurs champs d'intervention en espérant que chacun pourra y trouver une idée à développer ou à appliquer. Et qu'après avoir passé le filtre des critiques et discussions, elles pourront alimenter des recommandations pour le guide des bonnes pratiques que voudrait produire le Papaco pour les projets.

1) Accorder plus d'attention à la phase d'identification puis de conception, sur la base d'une analyse approfondie des problèmes

Définir les bonnes thématiques d'intervention, choisir la bonne échelle spatiale d'intervention, s'appuyer sur les expériences du passé... n'est pas du temps perdu. Tout le monde gagnerait, non pas à allonger la période de préparation mais à la bonifier en accordant les moyens d'organiser de vraies concertations avec toutes les parties prenantes. A cette fin, la *Planification par objectifs* (ZOPP) reste plus performante que la *Gestion par l'atteinte des résultats* (GAR).

• Consacrer plus de temps à une analyse participative des problèmes

Si la base d'un projet n'est pas valablement construite, il est normal que les performances attendues ne soient pas au rendez-vous. D'une manière générale, l'ampleur de la dégradation des milieux naturels n'est pas assez mise en relief et la complexité des facteurs qui l'affectent est ignorée. Accorder plus d'importance à l'analyse de la problématique est une absolue nécessité.

• Mieux s'appuyer sur les personnes ressources et éviter les études sans lien direct avec les problèmes à résoudre

Ecarter des réflexions une équipe ayant participé à la mise en œuvre d'une précédente phase affaiblit la phase de concertation. Le simple recours à des consultants pour bâtir un projet en quelques jours alors qu'il faudrait, au contraire, privilégier les ateliers de réflexion aboutit au même résultat. La concertation et l'interactivité entre parties prenantes demeurent les seuls moyens de faire émerger des solutions appropriées.

• Tenir compte des leçons du passé et des échecs, notamment en matière de projets intégrés de conservation / développement

Le rapprochement trop systématique entre conservation et développement est une cause de l'échec de certaines initiatives. Les projets intégrés de conservation / développement ont montré leurs limites, aucun d'entre eux n'ayant atteint les résultats escomptés (Brandon and Wells, 1992 ; Kiss, 1994 ; Barret et Arcese, 1995 ; Oates, 1995 ; Ite, 1996 ; Noss, 1997 ; Spinage, 1998 ; Wells *et al.* 1999 ; Adams and Hulme, 2001). Mais ils continuent d'être présentés comme une panacée sans pouvoir passer de la théorie à la pratique. La prise en compte des erreurs du passé devrait nous aider à progresser.

• Se soucier de l'appropriation en impliquant tous les acteurs concernés

Améliorer la phase d'identification et de conception signifie qu'il convient d'accorder plus d'attention à la concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour améliorer l'appropriation du projet. Ceci vaut pour tous les acteurs : si des efforts restent assurément à faire pour obtenir une meilleure participation de la société civile, il ne faut pas, pour autant, négliger les administrations publiques ou parapubliques.



Concertation, encore et toujours plus !

• Mieux prendre en compte les risques et hypothèses

L'énoncé des risques et des hypothèses importantes ne doit pas rester un exercice académique pris à la légère. Leur gestion est essentielle pour éviter les embûches et correctement mettre en œuvre les activités programmées.

- *Exiger des cadres d'intervention logiques et privilégier le pragmatisme en se libérant de l'obsession de l'innovation*

La promotion d'un esprit d'ouverture à de nouvelles approches est souhaitable mais il ne faut pas que l'innovation soit un frein à l'efficacité. L'essentiel reste de renforcer ou de bâtir les fondations de systèmes de gestion susceptibles de perdurer, de façon pertinente et adaptée. Il est vain de gaspiller des fonds dans des projets se voulant innovants lorsque les bases même de la gestion des aires protégées ne sont pas assurées.

- *Exiger de vrais indicateurs d'atteinte des résultats*
Il faut se concentrer sur les indicateurs d'atteinte des résultats car c'est le niveau le plus important pour assurer, et donc vérifier, la réussite d'un projet. Les concepteurs de propositions ont tendance à négliger cette étape de la planification qui est pourtant essentielle.
- *Vérifier l'adéquation entre le couple investissements / coûts récurrents et la capacité de prise en charge des bénéficiaires*

A moins d'en moduler les formes d'appui, il vaut mieux cesser de financer des projets dont on sait à l'avance que leurs acquis ne pourront être perpétués.

En conclusion de cette section consacrée à la conception des projets, l'important est de se concentrer sur des choix réalistes d'objectifs et résultats à atteindre. Ce qui revient à soigneusement vérifier l'adéquation entre :

- d'une part, l'objectif retenu et les résultats attendus et, d'autre part, le temps imparti pour les atteindre
- le montant des financements envisagés et les capacités de gestion des bénéficiaires
- le volume des investissements proposés et les possibilités de prise en charge ultérieure des coûts récurrents



Tenir compte des capacités réelles de travail des récipiendaires des projets... une urgente nécessité.

La conservation des aires protégées se porterait mieux si l'on cessait de se référer à des projets dont on sait qu'ils se sont soldés par des échecs. Accorder des budgets suffisants pour l'étape de conception ferait gagner en cohérence pour l'intervention envisagée et donc en chances de succès, tout comme le fait de chercher à renforcer les synergies avec les initiatives complémentaires en cours.

2) **En complément aux actions directes de conservation des aires protégées, faire de l'aménagement du territoire (au sens de l'utilisation rationnelle des terres) la clef de voûte pour la conservation des milieux naturels, notamment dans les zones périphériques**

Il faut replacer les aires protégées dans le contexte de leur environnement socio-économique, en redonnant une priorité à la conservation des sols dans le monde rural environnant. **Ceci ne signifie pas diminuer les appuis au secteur spécifique des aires protégées ;** il doit seulement s'agir d'une intervention complémentaire.

- *Donner de l'espace à la nature*
Il faut privilégier la création de grandes réserves (si possible supérieures à 10 000 km² pour assurer la survie des communautés d'espèces peuplant les savanes et forêts africaines), en privilégiant un espace d'un seul tenant par rapport à une succession de plus petites réserves. Sans toutefois abandonner des actions pouvant se justifier pour des sanctuaires spécifiques ou pour la conservation d'espèces localisées.
- *Planifier, au niveau national, une utilisation rationnelle des terres en cessant de penser que la décentralisation peut s'appliquer à tous les secteurs*

L'aménagement du territoire n'est pas suffisamment pris en compte et le problème du foncier est, par ailleurs, peu abordé. C'est au niveau des zones périphériques des aires protégées et dans le maintien de connexions écologiques entre sites naturels que le souci d'une utilisation harmonieuse des terres prend tout son sens. Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités locales, mal préparées, ne peuvent assumer toutes les responsabilités jusqu'à présent assurées par l'Etat. La conservation de la nature dépend d'une politique harmonieuse d'utilisation des terres pensée au plus haut niveau. Il est vain de prétendre maintenir les processus écologiques sans travailler à l'échelle d'un pays tout entier. Les grands projets peuvent y contribuer.

- *Poursuivre les efforts d'exploitation forestière durable*

Débutée au milieu des années 1990, l'évolution vers une utilisation durable des formations ligneuses est prioritaire, avec le développement de plans d'aménagements forestiers (y compris pour les forêts communales et communautaires) et de la certification forestière. L'amélioration des cadres légaux et institutionnels ainsi que de la gouvernance forestière sera essentielle.

- *Gérer de façon plus rationnelle les effectifs de faune sauvage en dehors des espaces protégés*

Particulièrement en Afrique centrale, la gestion rationnelle de la faune sauvage à des fins alimentaires est une priorité. Les tentatives d'élevage d'espèces forestières pour alimenter les marchés urbains n'ont pas eu les effets escomptés et la mise en place de méthodes de prélèvement durable de la faune sauvage représente la seule voie réaliste pour combiner les besoins des populations locales en protéines animales et la pérennité des espèces exploitées. Sous réserve de s'appuyer également sur la structuration de la filière d'approvisionnement des centres urbains et, là encore, sur l'application d'un cadre réglementaire.

- *Améliorer les performances des services chargés de l'agriculture et de l'élevage*

En particulier en Afrique de l'Ouest, la conservation paie l'incapacité des services chargés de l'agriculture et de l'élevage à répondre rationnellement aux besoins de l'accroissement démographique. L'agriculture itinérante sur brûlis est, depuis longtemps, une voie sans issue ; des solutions existent, combinant nouvelles variétés culturales adaptées aux jachères et méthodes conservatoires des sols. Des approches mieux adaptées aux contextes actuels et pouvant bénéficier de gros financements seront vitales.



Le développement de l'agriculture représente une sérieuse menace qu'il est possible d'atténuer

3) **Poursuivre les efforts de coordination et rechercher les complémentarités pour bâtir des synergies favorables à la conservation**

Les grands projets devraient être des bâtisseurs de synergies en motivant d'autres aides bilatérales ou multilatérales et en suscitant un large engagement des parties prenantes. Ils devraient, aussi, mieux donner l'occasion de s'adresser à l'ensemble des acteurs et d'encourager le transfert des technologies et compétences.

- *Améliorer la coordination entre donateurs*

Malgré d'indéniables efforts de mise en commun des moyens et de circulation de l'information, la coordination entre donateurs reste à améliorer comme, par exemple, en instaurant un système de rencontres, au moins trimestrielles, entre partenaires concernés par la conservation des ressources naturelles.

- *Constituer des alliances d'intérêt pour la conservation*

Les grands projets doivent résister à la tentation de fonctionner en vase clos. Inviter d'autres institutions donatrices à s'associer à une initiative donnée permettrait d'assurer une meilleure continuité des actions lors des interphases et d'élargir le champ des appuis. Certaines institutions ne peuvent, en effet, contribuer à la constitution de fonds fiduciaires et n'assurent que des investissements tandis que d'autres se limitent à des appuis techniques.

Les oppositions que l'on pourrait dresser entre grands projets et initiatives de taille petite ou moyenne, entre programmes intervenant sur des échelles spatiales et de temps très différentes, ou encore entre l'approche projet et la constitution de fonds environnementaux, ne sont pas de mise. Car, il convient, là aussi, de réagir avec pragmatisme puisque ces différentes approches sont clairement complémentaires.

- *Rechercher des partenariats de longue durée en renforçant la société civile*

Plusieurs exemples démontrent que les communautés locales, responsabilisées et qui ont bénéficié de renforcement de capacités adéquates, sont à même de conduire un processus de gestion d'aire protégée d'une taille et d'un statut appropriés (sur le plan communal ou intercommunal). La forme associative (aux niveaux villageois, inter-villageois, provincial, national voire sous régional) encouragée par des projets visant à renforcer les capacités de la société civile, contribue à une meilleure pérennité des effets générés par les appuis apportés.

Même si des initiatives commencent à tracer le chemin, le mouvement associatif reste peu développé et les organisations non-gouvernementales nationales peinent à faire entendre leur voix. Des efforts devront être faits pour encourager les vocations et appuyer les initiatives sur une période suffisamment longue pour leur permettre d'obtenir l'autonomie de fonctionnement pouvant garantir leur liberté d'expression.

- *Veiller à une meilleure cohérence des synergies lors de la conception / mise en œuvre de projets de développement dans la région environnant l'aire protégée*

Ceci suppose d'avoir, comme préoccupation, la recherche d'une mise en commun des approches possibles, en s'adaptant au mieux à chaque cas et contexte. Très souvent, les bonnes volontés ne sont pas assez mises à contribution, principalement par manque de communication aux niveaux décisionnels appropriés.

- *Ouvrir le FEM à d'autres opérateurs*

Jusqu'alors, le monopole exercé par les dix agences et banque régionales habilitées à recevoir des fonds du FEM n'encourage pas une recherche accrue de résultats. Par exemple, s'ouvrir aux agences bilatérales de coopération ayant fait preuve de leurs performances dans la mise en œuvre des projets, serait une heureuse alternative.

4) Du pragmatisme pour les phases de mise en œuvre

- *Commencer par se concentrer, lors de la première phase d'un projet, sur le renforcement des capacités et l'opérationnalisation des activités*

La première phase d'un programme d'appui devrait se concentrer sur le renforcement des capacités au lieu d'engager d'emblée des activités de réalisation. Elle doit également être l'occasion d'organiser les équipes de mise en œuvre pour revisiter, en termes d'opérationnalité, les composantes du projet, voire l'architecture du cadre logique, lorsqu'une trop longue période s'est écoulée depuis la conception.

- *Alléger les procédures*

Sous réserve qu'elles soient prévues dès la phase de conception, des solutions existent pour adapter les procédures à des contextes locaux, par exemple sous la forme de "budgets glissants". Mais, en règle générale, des efforts restent à faire pour s'adapter aux conditions des petits projets lorsque ceux-ci sont intégrés dans un programme d'envergure.

- *Prévoir des possibilités d'adaptation à des situations de crise ou imprévisibles*

Il faudrait laisser plus de latitude pour permettre de s'adapter à un nouveau contexte, dans des conditions toutefois bien établies à l'avance. Rien n'est plus démoralisant que de constater l'impuissance d'un projet à répondre à une nouvelle contrainte ou à se réorienter, que ce soit pour des raisons internes ou externes.

- *Faire respecter les engagements pris par les partenaires*

Plusieurs projets ont vu leurs effets annihilés par un manque de respect des engagements pris en matière de cofinancement, se traduisant par une mise en œuvre tronquée. Le FEM a essuyé ainsi nombre de déconvenues en matière de cofinancements et des conventions fermes et définitives devraient être exigées avant de prendre en compte l'annonce de l'intervention d'un partenaire. Ceci vaut bien évidemment tout autant pour les Etats dont l'appui et l'engagement, avec octroi de subventions appropriées, resteront toujours aussi essentiels pour la pérennisation des actions de conservation.

- *Mieux intégrer les structures des projets dans les contextes*

La création d'unités autonomes de projets est l'un des principaux handicaps à une bonne appropriation nationale. Les grands projets auraient assurément des effets plus durables et démultipliés si leurs unités de gestion étaient systématiquement hébergées au sein des structures (pérennes) de gestion des aires protégées.

5) Investir ou assurer un financement minimal ? Et si la réponse était double : investir mais aussi se préoccuper d'assurer un appui technique approprié et un financement minimal ?

Dans la majorité des cas, la difficulté n'est pas d'investir mais bien d'assurer un fonctionnement minimal à défaut d'être optimal. Les appuis devraient même se faire de façon inversée par rapport à l'approche actuelle des donateurs. En effet, ceux-ci ne devraient plus seulement financer les investissements mais, au contraire, plutôt se charger des coûts récurrents. Car les Etats réussissent bien mieux, tout au moins dans le secteur des aires protégées, quand il faut investir que lorsqu'il s'agit d'assurer le fonctionnement au quotidien.

La mise en place de mécanismes de financement durable est une voie intéressante mais elle ne peut réussir que si la crédibilité de l'organe de gestion

bénéficiaire est assurée. En soulignant, une fois encore, que ces financements pérennes ne devraient en aucun cas se substituer à l'implication financière de l'Etat.

Concernant le volume des financements à apporter, en matière de conservation de la diversité biologique *in situ*, le chiffre d'un euro par hectare et par an pour des superficies de quelques centaines de milliers d'hectares donne un bon ordre de grandeur. Des projets de taille moyenne, d'environ 300 000 à 500 000 euros, sont donc suffisants pour traiter au quotidien les problèmes de conservation que l'on peut rencontrer dans une bonne partie des aires protégées. Mais à la condition expresse que l'accompagnement s'inscrive en revanche sur une durée adéquate, en prévoyant, dès la conception, un remplacement progressif des appuis extérieurs.

6) Evoluer vers un pas de temps adapté au secteur et maintenir de la constance : allonger la période d'accompagnement en se fixant un cap pour résister aux effets de modes

- *Programmer sur un plus long terme*

Indépendamment de son apport en appui technique et financier, la présence d'un donateur est importante en termes d'intérêt porté à l'objet du projet par les autorités concernées. De ce point de vue, allonger la période d'accompagnement serait un atout mais un autre avantage serait de conserver ainsi la faculté d'améliorer les choix effectués puisque le bénéficiaire ne serait plus obligé de tout dépenser en un laps de temps trop court.

- *Savoir résister aux effets de modes*

Un domaine nécessitant de la constance s'accommode mal de changements trop fréquents de centres d'intérêt. Passer d'une mode à une autre en privilégiant, pour quelques années, une approche ou une catégorie d'acteurs (décentralisation, projets de conservation / développement, création de structures de gestion paraétatiques, gestion communautaire, cogestion, recours à des bureaux d'études puis à des organisations sous régionales ou des ONG, partenariat public-privé) ne permettra pas de trouver une réponse rationnelle et durable si l'on se détourne, à intervalles réguliers, de l'objectif fixé.

- *Engager des actions de pure sauvegarde, notamment pour les endémismes*

La protection n'est pas un mot grossier ou tombé en désuétude. La rapidité avec laquelle les forêts d'Afrique centrale et occidentale sont vidées de leur faune pour devenir "silencieuses" et l'organisation de

circuits mafieux, valorisant tout ce qui devient rare, doivent faire prendre conscience que le niveau actuel d'efforts permettra peut-être de conserver une proportion substantielle du couvert naturel mais ne saura éviter la perte irrémédiable des nombreux endémismes et autres richesses biologiques. Il est donc nécessaire de financer de simples opérations de sauvegarde des dernières populations reliques d'espèces d'intérêt particulier et les grands projets peuvent s'y engager également.



Certaines espèces comme l'Eland de Derby (*var. derbianus*) méritent une attention particulière pour assurer leur conservation *in situ*

7) Améliorer la pérennité des acquis

Comme déjà noté, il faut plus réfléchir aux périodes d'après-projet dès leur phase de conception. Une bonne manière de mieux assurer la pérennité des acquis serait également de commencer par s'appuyer sur des structures existant au moment de l'identification et qui ont toutes les chances de demeurer sur place, surtout si elles bénéficient en plus d'un renforcement de leur capacité d'action.

S'il est évident que ceci concerne en premier l'organe national de gestion, il est important d'identifier aussi des opérateurs du secteur privé ou de la société civile afin d'élargir le cercle des "alliés de la conservation" ; la mise en adéquation des moyens engagés par rapport aux capacités financières et techniques des bénéficiaires restant un élément incontournable pour la réussite d'une gestion ultérieure des acquis.

Toutefois, ces précautions ne pourront suffire si des mécanismes de financement durable ne peuvent être mis en place, en complément d'un renforcement de l'engagement des Etats. La création d'une fondation dédiée aux aires protégées, pouvant drainer et placer

des fonds autres que des dons ou subventions, comme ceux dégagés par de nouveaux outils de financement (REDD+, paiement pour services environnementaux) doit toujours s'accompagner d'efforts d'amélioration de l'efficacité de gestion de la structure en charge des biens à conserver.

8) Communiquer !

- *Alerter sur l'insidieuse érosion de la diversité biologique et cesser d'ignorer les références du passé*

Pour justifier la réussite d'une intervention, il est bien tentant de se contenter d'en comparer les résultats à une situation de base récente mais on oublie alors de révéler l'énorme dégradation des paysages naturels survenue au cours du dernier demi-siècle dans les deux sous-régions. Ne pas utiliser les connaissances du passé pour comparer avec la situation d'aujourd'hui biaise considérablement la valeur des résultats atteints. L'érosion de la diversité biologique se fait de façon constante, insidieuse, alors que l'on ne prête attention qu'aux ruptures d'équilibre. Ce qui n'est pas brutal devient vite anodin et l'absence d'argumentaires en faveur de la conservation contribue énormément au manque d'intérêt général pour cette cause.

- *Mieux utiliser le support médiatique des grands projets dans un monde de l'oralité*

D'une manière générale, il n'est pas suffisamment fait usage du poids médiatique que peuvent avoir les grands projets pour promouvoir la conservation des aires protégées. Sur un continent où l'expression orale est culturellement prédominante, les moyens mis à disposition peuvent permettre de fortement contribuer à une information / éducation qui reste à développer.

- *Améliorer la communication entre agences et au sein des composantes d'un projet*

Trop de problèmes d'information sur la mise en œuvre des activités sont rencontrés pour ne pas insister sur la nécessité d'accorder plus d'intérêt à la communication, que ce soit entre équipes chargées de la mise en œuvre, entre agences poursuivant des buts similaires et même entre agences d'exécution et leurs donateurs.

- *Véhiculer le message de la conservation auprès des responsables des prises de décision au niveau sous régional*

L'émergence d'organisations régionales ou sous régionales doit aussi amener à améliorer la prise de conscience environnementale parmi les nouveaux fonctionnaires à ce niveau de prise de décision où l'on

s'éloigne de plus en plus de l'échelle d'intervention de la majorité des projets.



L'éducation des enfants est aussi une priorité pour la conservation dans le futur

9) Porter le débat au niveau politique et inscrire le long terme dans les esprits

La conservation des aires protégées dépend de bien d'autres choix au niveau des politiques nationales que la seule gestion des ressources naturelles. Les préoccupations environnementales doivent devenir des priorités, au même titre que l'économie, l'éducation, la santé ou la sécurité. Elles doivent faire partie de toute action gouvernementale lorsque l'on souhaite instaurer un développement au sens propre du terme et pas seulement une simple croissance.

Puisqu'ils sont au cœur des politiques d'aide publique, les grands projets donnent aux donateurs une belle occasion de porter le débat de la conservation au bon niveau de prise de décision, c'est-à-dire au sommet de l'exécutif. Encore plus que le commun des mortels, les hommes politiques ne réagissent pas aux dégradations ou perturbations progressives. Seules les catastrophes peuvent les mobiliser. Les responsables des grandes institutions donatrices devraient donc plus s'engager pour porter le plaidoyer de la conservation et de son corollaire, l'utilisation rationnelle des terres, au plus haut niveau politique et penser aussi à apporter, car il manque souvent de façon flagrante, un appui technique en ce sens.

10) Oser s'attaquer à la mauvaise gouvernance

Lorsque l'on met en exergue la nécessité d'une utilisation optimale de l'espace rural ou l'importance de l'application de mesures de planification et de réglementation, la conservation des aires protégées

ne peut être assurée que par une société et une administration en ordre de marche. Ce qui n'est pas encore la règle dans la plupart des pays des deux régions, en particulier dans les secteurs touchant à la conservation. S'il ne faut jamais généraliser, il n'en reste pas moins que l'avenir des aires protégées en Afrique centrale et occidentale dépendra d'une amélioration de la gouvernance du secteur et, avant tout, des institutions étatiques. Cette question de la gouvernance est centrale, tant elle est déterminante pour la mise en place de systèmes de gestion durable des ressources naturelles.

- *Le devoir d'ingérence*

Lorsque, dans quelques cas heureusement isolés, le népotisme s'installe, est-il normal de continuer à gaspiller l'argent des contribuables sans intervenir ? Un excessif "politiquement correct" et un refus bien facile de toute ingérence relèvent plus du cynisme que du respect des institutions bénéficiaires.

Comme il n'existe aucune bonne raison pour que les donateurs acceptent ce que leurs administrations de tutelle ne sauraient tolérer dans leurs propres pays, les problèmes institutionnels, très souvent à la base de dérives, devraient être au cœur des discussions préliminaires à tout grand programme d'aide. Imposer, si nécessaire, des conditionnalités aux programmes globaux d'aide relève tout simplement d'un acte d'humanisme.

- *Sélectionner et stabiliser le personnel*

La mise en concurrence pour le recrutement est une nécessité pour faire émerger des nouveaux talents et les recrutements de cadres devraient donc systématiquement être gérés par des cabinets indépendants.

Le maintien en poste, y compris dans la phase d'après-projet, des agents mis à disposition par l'Etat bénéficiaire selon un processus de sélection, là aussi indépendant, devrait constituer une obligation contractuelle. Ceci allant de pair avec la nécessité de placer les centres de gestion des sites protégés au plus près de ces derniers.

- *Exiger la transparence dans les prises de décisions*

S'interdire d'assortir un programme d'aide au respect de critères et de règles de gouvernance dessert la cause de la conservation. Le rythme actuel de disparition des milieux naturels, les atteintes de plus en plus graves à l'environnement, notamment à la grande faune, organisées par des systèmes quasiment mafieux, devraient amener les institutions donatrices à adopter des attitudes plus volontaristes.

- *Améliorer les systèmes de gestion en les éloignant d'une trop forte emprise du pouvoir politique*

Il apparaît tout à fait normal que les services chargés de la gestion des aires protégées rendent régulièrement compte, en toute transparence, de leurs programmes de travail aux partenaires et autres acteurs concernés. Aider ces gestionnaires à mettre en place ou à améliorer des services de suivi évaluation et de contrôle (internes et externes), avec des audits et évaluations périodiques conditionnant la poursuite de l'appui extérieur, est la meilleure façon de renforcer leur autonomie et leur capacité à rechercher la performance. Les grands projets devraient ainsi plus se préoccuper de l'amélioration de l'efficacité de gestion des structures et services chargés de la conservation des aires protégées.

- *Ne pas omettre d'appliquer les règles de bonne gouvernance aux donateurs eux-mêmes et aux autres acteurs*

Il arrive que des décisions d'intervention se prennent encore, dans leur phase finale, selon le principe inavoué et inavouable de "la décision qui revient à celui qui finance". Les sièges des institutions donatrices gagneraient aussi à être parfois plus vigilants sur le déroulement d'appels à concurrence organisés par leurs propres services.

Concernant les acteurs du monde de la conservation, l'opacité de gestion des ONG et, curieusement, leur déficit en matière de concertation, sont regrettés par de nombreux interlocuteurs. Pour qu'elle soit bonne, la gouvernance ne peut être exercée à sens unique.

- *Informier et former*

Des actions de fond en matière de gouvernance seraient à mener auprès de différents corps, comme la Justice (juges et procureurs), l'administration territoriale ou les forces de sécurité et de défense, en plus des autorités de gestion des aires protégées et sans omettre les membres des gouvernements qui peuvent accéder à leurs hautes fonctions sans préparation.

11) Cesser de penser que l'approche régionale est la panacée

L'approche régionale ne peut être discutée lorsqu'elle concerne le partage de l'information, le suivi de l'état des milieux naturels, les actions de formation, l'harmonisation des politiques ou la lutte contre des trafics transfrontaliers ou internationaux des produits de la flore ou de la faune. Elle ne peut, pour autant, être recommandée de façon systématique en matière de conservation des aires protégées, celle-ci se jouant avant tout aux niveaux local et national.

- *Tenir compte des diversités nationales et réserver l'approche régionale à quelques thématiques pour lesquelles elle apporte une réelle plus-value*

Les disparités sont trop grandes entre les services de conservation de deux pays voisins pour continuer à penser que le même rythme puisse être appliqué à toutes les composantes d'un projet régional.

- *Eviter de transformer les structures régionales de coordination des politiques sectorielles en agences d'exécution*

Les institutions et les réseaux à caractère régional ont leur raison d'être mais la tendance actuelle à leur confier des tâches d'exécution, alors qu'il ne s'agit en rien de leur vocation, peut conduire à une déperdition des moyens mis à disposition et va à l'encontre du principe fondamental de la subsidiarité.

12) A défaut de conditionnalités, instaurer au moins un dialogue contractuel

Les conditionnalités ont été progressivement bannies du vocabulaire diplomatique puis technique. Si le dialogue ne peut qu'être encouragé en toutes circonstances et tous lieux, le moins que l'on puisse demander serait alors qu'il soit contractuel et contraignant lorsqu'il débouche sur un accord.

- *Abandonner les attitudes désintéressées frisant le cynisme*

Un dialogue contractuel devrait clairement afficher des possibilités de suspension et permettre de discuter de la composition des comités de pilotage qui, trop souvent, sont excessivement liés aux institutions bénéficiaires ou gestionnaires du secteur des aires protégées. Un partenariat digne de ce nom doit inscrire, dans l'accord entre parties, le retrait du donateur comme une hypothèse tout à fait envisageable.

- *Améliorer les capacités de suivi des institutions donatrices*

Les réductions drastiques de personnel au sein des institutions d'aide et de développement ne permettent plus d'assurer un suivi adéquat des mises en œuvre de projets. Si le manque de cadres ne pouvait trouver de solution, des systèmes de suivi-évaluation externe devraient être instaurés de façon à pouvoir alerter en temps utile et procéder aux réorientations lorsque celles-ci s'avèrent nécessaires. Ce qui supposerait un accompagnement moins épisodique qui pourrait être assuré par une externalisation de cette mission, complémentaire aux habituelles évaluations à mi-parcours et de fin de projet.

CONCLUSION

Comme vraisemblablement dans d'autres régions, les grands projets ont constitué un indéniable apport à la cause de la conservation des aires protégées. Ils ont souvent permis de relever le défi consistant à restaurer une situation après la perte de contrôle quasi-totale d'un site naturel. Ils ont toujours permis de maintenir la diversité biologique des zones concernées ou d'en réduire le processus de dégradation et, indirectement, de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.



La conservation peut valablement bénéficier des 'gros projets' s'ils sont correctement pensés et mis en œuvre.

Par rapport à des projets de taille moyenne, ils offrent, en général, l'avantage d'une plus longue présence même si ses effets s'en voient souvent contrariés par un abandon des efforts engagés durant les interphases. Mais la lourdeur des circuits de prises de décision, la persistance de procédures mal adaptées au secteur de la conservation et à une mobilisation de la société civile ainsi qu'un manque d'engagement politique allant de pair avec une insuffisance de volontarisme, grèvent considérablement la pérennisation des acquis et les retombées de ces grands projets.

Le maintien de la plupart des bénéficiaires dans une "culture des projets" contribue fortement à ce manque de valorisation des appuis apportés. La tâche, en matière d'information / éducation / communication est plus immense que jamais.

La réussite ne peut évidemment dépendre des seuls grands projets. Elle passera d'abord par une modification profonde des comportements dans les pays concernés et par des alliances pour la conservation, mettant en commun diverses approches complémentaires et, surtout, tous les acteurs susceptibles, dans divers secteurs, d'apporter leur contribution à la mission de gestion des aires protégées que les conservateurs ont de plus en plus de mal à assurer. Tout en s'efforçant d'accorder, aux services chargés de la conservation des ressources naturelles, des moyens autres que symboliques pour qu'ils puissent accomplir décemment leur mission d'intérêt global.



Il est inutile de se leurrer : la plupart des Etats des deux régions ne seront pas en mesure de poursuivre les actions entamées par les grands projets. La conservation des aires protégées restera donc dépendante d'aides publiques ou privées extérieures, vraisemblablement pour longtemps compte tenu de l'accroissement actuel des pressions de tous ordres. Et ces appuis, dans un domaine bien trop souvent délaissé par les gouvernements, devront rester d'envergure, tant en volumes financiers qu'en matière de secteurs concernés par la conservation ou encore d'assistance technique, celle-ci étant encore nécessaire, que ce soit pour contribuer aux actions de plaidoyer ou dans des domaines spécifiques.

Réclamer plus d'assistance financière et technique n'est pas un réflexe militant : si l'on examine en détail les aides apportées d'une façon globale à la conservation des aires protégées, les débats et les volets administratifs l'emportent largement sur l'obtention d'effets sur le terrain. La voie du

pragmatisme est à retenir : intervention à des échelles appropriées et complémentaires, meilleure identification des besoins, plus d'attention à la sélection des acteurs et parties prenantes en les associant au plus tôt dans un souci d'appropriation, volonté de pérennisation des acquis en veillant notamment à l'adéquation des aides aux capacités de gestion et aux possibilités de couverture ultérieure des coûts récurrents. Ce que, d'une façon imagée, certains s'empressent de traduire en un "mettre moins d'argent sur plus de temps". Il s'agit là d'un raccourci aussi facile que dangereux car, au contraire, la conservation des aires protégées et la gestion durable de leurs zones périphériques, est beaucoup trop sous-financée.

Toute coopération suppose l'engagement commun de deux parties. Cette conclusion ne peut donc passer sous silence les Etats et services bénéficiaires. Un grand pas serait franchi si les parties nationales s'engageaient dans plus d'efforts de planification et s'efforçaient de présenter une vision pour la conservation des aires protégées afin que l'action de leurs partenaires vienne s'inscrire dans leur propre programme. Ce qui supposerait, de leur part, d'abandonner la simple sollicitation de moyens pour définitivement s'engager dans une logique de résultats à atteindre et de contrôle des performances.

Puisqu'il est question de planification, combien d'Etats se sont-ils préparés aux conséquences du quadruplement de la population sur le continent prévue au cours de ce siècle ? Non seulement en termes d'accroissement drastique des pressions sur l'environnement mais aussi en matière d'éducation, santé et emploi ?

La sauvegarde de réseaux d'aires protégées, notamment en Afrique centrale et occidentale, sera une tâche immense, réclamant de concilier la résolution d'urgences avec l'inscription des actions dans la durée. Plus que jamais, dans ces deux régions où les parcs nationaux sont si peu représentés (voir la Napa 71), l'appui amélioré des grandes institutions d'aide sera essentiel pour répondre à une telle problématique.

Documents consultés

- ADAMS, W.M. et HULME, D. (2001). - If community conservation is the answer in Africa, what is the question? *Oryx*, 35: 193-200.
- BARRET, C.S. et ARCESE, P. (1995). - Are integrated conservation-development projects (ICDPs) sustainable? On the conservation of large mammals in Sub-Saharan Africa. *World Development*, 23: 1073-1084.
- BRANDON, K.E. et WELLS, M. (1992). - Planning for people and parks: design dilemmas. *World Development*, 20 (4): 557-570.

- ITE, U.E. (1996). - Community perceptions of the Cross River National Park, Nigeria. *Environmental Conservation*, 23: 351-357.
- KISS, A. (1994). - La Banque mondiale et la conservation des aires protégées en Afrique : quelques difficultés opérationnelles. In : Patrimoine africain 2000 : l'avenir des aires protégées en Afrique subsaharienne. Actes de l'atelier régional africain de la Commission des Aires protégées de l'UICN, Skukuza, Parc national Kruger, Afrique du Sud, 11-17 octobre 1994 : 120 -128.
- OATES, J.F. (1995). - The dangers of conservation by rural development. A case study from the forests of Nigeria. *Oryx*, 29: 115-122.
- NOSS, A.J. (1997). - Challenges to nature conservation with community development in central African forests. *Oryx*, 31: 180-188.
- SPINAGE, C. (1998). - Social change and conservation misrepresentation in Africa. *Oryx*, 32 : 265-276.
- WELLS, M., GUGGENHEIM, S., KHAN, A., WARDOJO, W. et JEEPSON, P. (1999). - *Investing in Biodiversity. A review of Indonesia's Integrated Conservation and Development Projects*. World Bank, Washington DC.



Cette étude a été réalisée en partenariat avec Afrique Nature International

(www.afriquenature.org)

+ d'info : www.papaco.org

A lire d'urgence !

Durabilité de la foresterie en Afrique Centrale ? En luttant contre la corruption : leçons tirées des IRR au Cameroun.

Marius TALLA α , Romain CALAQUE β

α : Spécialiste de la gestion du changement et de la lutte contre la corruption. Coach Rapid Results Initiatives.

β : Coordinateur Afrique Centrale pour les politiques et appuis aux programmes de Conservation de WCS

En plus d'être menacée par la démographie et la mauvaise gouvernance territoriale, la forêt d'Afrique

Centrale est également menacée par les activités forestières non-durables. La plupart sont illégales et nuisent simultanément à l'autonomie financière de l'Etat, à la pérennité des entreprises vertueuses, à la qualité de vie des communautés rurales et à la survie de la biodiversité. Des techniques à faibles impacts et des incitations politico-économiques ont été validées, via la certification principalement, mais cela reste marginal par rapport aux mauvaises pratiques : cette crise n'est donc pas technique, mais de gouvernance. Les modalités de prise de décision dans le secteur forestier, en particulier concernant l'application des lois, sont minées en premier lieu par la corruption, qui conduit à la surexploitation et donc au déclin. Cependant, la lutte contre la corruption (LCC) dans le secteur forestier s'élève dans la sous-région, notamment au Cameroun, où des méthodes innovantes ont été testées, telles que les Initiatives à Résultats Rapides (IRR). Appliquée au transport des débités issus des forêts communautaires de l'Est Cameroun entre Bertoua et N'gaoundéré, l'IRR a permis en 100 jours de supprimer entièrement les contrôles forestiers illégaux qui reposaient sur un racket, élément parmi d'autre de la corruption du secteur forestier local. Basées sur le coaching des acteurs de terrain autour d'objectifs concrets atteignables rapidement, cette méthode adaptée a démontré pouvoir favoriser des pratiques pertinentes et surtout un changement de mentalités, malgré les multiples obstacles dressés par la corruption. La lutte contre la corruption au Cameroun repose sur une stratégie nationale et nécessite la conjonction de multiples approches, telles que le suivi des dépenses publiques ou la promotion des lanceurs d'alertes. En associant de manière subsidiaire l'IRR à ces autres outils de LCC, les acteurs probes du secteur forestier, qu'ils soient publics, privés, communautaires ou partenaires internationaux, peuvent simultanément contribuer à la conservation des ressources forestières pour les générations futures, et montrer l'exemple à d'autres secteurs pour consolider l'Etat de droit, qui est indispensables pour l'émergence durable et équitable de l'Afrique Centrale.

Document à télécharger sur : <http://bit.ly/1fyhnxO>

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO

UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)

leo.niskanen@iucn.org

Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD

christine.mentzel@iucn.org

Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial

UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)

sebastien.regnaut@iucn.org

Coordination Programme Aires Protégées

bora.masumbuko@iucn.org

Chargée de programme Climat

youssouph.diedhiou@iucn.org

Chargé de programme Patrimoine Mondial

lacina.kone@iucn.org

Chargé de programme – Appui aux ONG

thomas.bacha@iucn.org

Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique Centrale

arsene.sanon@iucn.org

Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique de l'Ouest

florence.mazzocchetti@iucn.org

Chargée de programme Aires Protégées Forestières – Bassin du Congo

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN